



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale des Présidents de Parlement

Siège de l'ONU, New York  
31 août au 2 septembre 2015



SP-CONF/2015/1-Inf.4  
21 août 2015

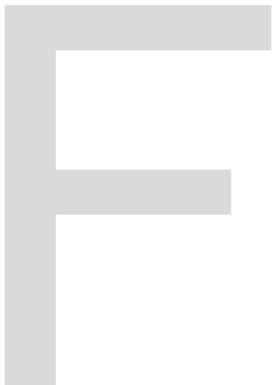
## Note d'information importante à l'intention de la presse parlementaire et des médias non accrédités à l'ONU couvrant la Conférence des Présidents de parlement

### Accréditation

1. Les photographes et les caméramans officiels **accompagnant les délégations nationales** à la Conférence des Présidents de parlement doivent déposer auprès des Nations Unies une demande d'accréditation pour les **médias** à laquelle ils sont priés de joindre une lettre émanant de leur Mission. Si vous vous rendez pour la première fois au siège de l'ONU, veuillez déposer votre demande [ici](#). Si tel n'est pas le cas, veuillez déposer votre demande en utilisant ce [lien](#).
2. Tous les médias qui ne sont pas encore accrédités auprès de l'ONU à New York doivent également déposer une demande d'accréditation en utilisant les liens ci-dessus.

### Accès au Siège des Nations Unies et aux environs

3. L'accès des médias parlementaires et non parlementaires accrédités pour couvrir la Conférence des Présidents de parlement qui se déroulera au siège des Nations Unies se fera exclusivement **entre 8 h.00 et 19 h.00 par l'entrée des visiteurs située au carrefour de la 46<sup>ème</sup> Rue et de la 1<sup>ère</sup> Avenue**. Si cette entrée est fermée, il sera éventuellement possible d'avoir accès au bâtiment par l'entrée située sur la 43<sup>ème</sup> Rue. L'accès au Siège des Nations Unies sera impossible après 19 h.00 à moins qu'une réunion ne soit encore en cours.
4. Une fois à l'intérieur des Nations Unies et lorsque leur matériel aura été inspecté par le personnel de sécurité, tous les médias audiovisuels accrédités **devront** se présenter au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias de l'ONU, salle **S-250**, 2<sup>ème</sup> étage du Secrétariat, ou prier les agents de sécurité de contacter ce groupe au téléphone à l'interne **3-6934**. Le personnel du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias est chargé d'accompagner les médias audiovisuels jusqu'aux cabines qui leur sont réservées dans la salle de l'Assemblée générale (AG).
5. La presse écrite et la presse parlementaire pourront accéder à la galerie réservée à la presse en empruntant l'ascenseur donnant accès au 4<sup>ème</sup> étage depuis la salle des pas perdus de l'Assemblée générale. Pour ce faire, ils seront priés de présenter leur badge.
6. Les correspondants accrédités ne pourront accéder à la salle de l'Assemblée générale pour y tourner des commentaires au micro ou des interviews qu'en dehors des séances qui s'y tiennent et sur approbation préalable du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.



7. Tous les médias auront accès au deuxième étage du **bâtiment du Secrétariat** (salle **S-237**, réservée aux conférences de presse, Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et bureau du Porte-parole du SG de l'ONU).
8. Tous les médias pourront accéder aux troisième et quatrième étages du bâtiment du Secrétariat (bureaux des correspondants basés aux Nations Unies et espace de travail du quatrième étage réservé aux autres médias accrédités sur une base temporaire).
9. Tous les médias accrédités pourront librement accéder, sans devoir être accompagnés, aux zones du 1<sup>er</sup> sous-sol situées devant les salles de conférence. Toutefois, s'ils souhaitent tourner des images dans ces espaces, ils devront en informer le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, dont l'un des représentants les accompagnera pendant le tournage.

### Zones d'accès réglementé

10. Le **2<sup>ème</sup> étage du bâtiment des conférences des Nations Unies dans son intégralité est une zone d'accès réglementé**. Pour obtenir un accès à cet étage du bâtiment, les médias sont priés de prendre contact avec le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.
11. Aucun moyen de communication n'est autorisé à pénétrer dans la salle de l'Assemblée générale ni une salle de conférence en cours de séance.
12. L'accès des médias au poste d'observation réservé à la presse dans la salle du Conseil de sécurité n'est autorisé que pendant les séances du Conseil.
13. Aucun moyen de communication n'est autorisé accéder aux étages situés au-dessus du quatrième étage du bâtiment des Nations Unies sans être accompagné par un représentant du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.
14. Les médias télévisuels accrédités souhaitant filmer l'un de leurs journalistes parlant au micro doivent en informer le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias afin que ce dernier transmette leur demande aux services de sécurité de l'ONU et qu'un membre de son personnel les accompagne. Les emplacements recommandés pour filmer un journaliste parlant au micro sont la roseraie, qui offre le siège de l'ONU en toile de fond ou l'accès au siège de l'ONU situé sur la 1<sup>ère</sup> Avenue. **Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias tient également à disposition son studio du 4<sup>ème</sup> étage** (pièce insonorisée présentant en arrière-plan l'emblème des Nations Unies).
15. Les caméramans ne seront pas autorisés à pénétrer dans le restaurant réservé aux délégués situé au 4<sup>ème</sup> étage. L'accord préalable du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias est indispensable à toute personne désireuse de filmer dans ces espaces.
16. **Aucun moyen de communication** ne pourra accéder à la réception du 31 août. Seuls les photographes parlementaires en possession d'un carton d'invitation se verront accorder l'accès à cette réception.

**De plus amples informations sur les règles et les procédures relatives à l'accès des médias sont disponibles à l'adresse suivante :**

<http://www.un.org/en/media/accréditation/guidelines.shtml>

### Conférences de presse

1. Toutes les conférences de presse de l'UIP ou des délégations nationales se tiendront dans la salle S-237, réservée aux points de presse, située au deuxième étage du bâtiment du Secrétariat.
2. Les délégations nationales désireuses de tenir une conférence de presse doivent en présenter la demande écrite à l'adresse de courrier électronique suivante : [sas@ipu.org](mailto:sas@ipu.org).
3. L'information aux médias et les communiqués de presse de l'UIP seront diffusés par le Centre de documentation pour les médias des Nations Unies à partir de l'adresse de courrier électronique suivante : [mdc@un.org](mailto:mdc@un.org).

### Accès aux photos et aux vidéos

1. Il n'est prévu aucun accès des médias, y compris les médias parlementaires officiels, au siège des Nations Unies à l'occasion de la Réunion des Présidentes de parlement.
2. Aucun représentant des médias ni de la presse parlementaire ne pourra accéder aux cabines réservées aux médias ni à la salle de l'Assemblée générale pour les photos de groupe.
3. Les photos de la Conférence des Présidents de parlement, les photos de groupe et les photos de la Réunion des Présidentes de parlement des 29 et 30 août seront mises gracieusement à disposition sur le [compte Flickr](#) de l'UIP.
4. Les caméramans sont autorisés à filmer les débats se déroulant dans la salle de l'Assemblée générale pendant les trois journées de la conférence et les réunions-débats du 1<sup>er</sup> septembre à partir des cabines réservées aux médias. Les photographes sont également autorisés à prendre des photos à partir des cabines réservées aux médias.
5. Des images de la Conférence des Présidents de parlement filmées en direct en qualité radiodiffusion seront également mises à disposition. Pour en savoir plus sur la façon d'accéder à ces images en direct, veuillez cliquer sur le lien suivant :  
[http://www.un.org/en/media/accreditation/pdf/UNTV\\_Transmission\\_Guide.pdf](http://www.un.org/en/media/accreditation/pdf/UNTV_Transmission_Guide.pdf)
6. Les médias et les délégations nationales peuvent également demander à la médiathèque des Nations Unies qu'elle mette à leur disposition des images en différé (qualité radiodiffusion) tournées dans la salle de l'Assemblée générale ou lors des réunions-débats. Pour toute demande, prière de remplir le [formulaire](#) et de le renvoyer à l'adresse de courrier électronique suivante : [avlibrary@un.org](mailto:avlibrary@un.org).
7. La Conférence des Présidents de parlement sera diffusée en direct par Internet sur la chaîne de télévision des Nations Unies et ces images seront également accessibles sur le site web de l'UIP : [www.ipu.org](http://www.ipu.org).
8. Médias sociaux - hashtag Twitter : #womenSpeakers15 et #Speakersconf



